

MAIRIE
de
MOMMENHEIM
67670



☎ 03.88.51.62.05
Fax 03.88.51.52.34

E-mail : mairie@mommenheim.fr
Site internet : www.mommenheim.fr

**ARRETE PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N°64/2024**

N° DOSSIER	: DP 067 301 24 R0054
Demande déposée le	: 09/10/2024
Par	: SARL ABC Plans (Mr Rémy MEYER)
Demeurant	: 5A Grand'Rue 68320 WICKERSCHWIHR
Nature de l'occupation	: Travaux d'isolation extérieure
Lieu de l'occupation	: 14 Rue e l'Eglise 67670 MOMMENHEIM

LE MAIRE

Vu la demande d'occupation du domaine public susvisée,
Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-2 et L 2542-10,
Vu la demande de déclaration préalable de travaux n° 067 301 24 R0054 déposée le 09 octobre 2024,
CONSIDERANT que les travaux d'isolation extérieure sur le domaine public sont compatibles avec la destination de celui-ci,

ARRETE

ARTICLE 1 : La SARL ABC Plans est autorisée à occuper le domaine public pour les travaux d'isolation extérieure.

ARTICLE 2 : Les droits des riverains et des tiers restent expressément réservés.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est notifié à son bénéficiaire.

Cet arrêté est à tenir à disposition en cas de contrôle

Mommenheim, le 02 décembre 2024



Le Maire

Francis WOLF

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'une autorisation ou d'un refus d'autorisation d'occuper le domaine public qui désire contester cette décision peut saisir le tribunal administratif de Strasbourg d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la notification de la décision.

Il peut également saisir le maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse du maire au terme d'un délai de 4 mois vaut rejet implicite).